



DX O+ MAT

FICHE TECHNIQUE



DÉFINITION / DESTINATION

Peinture de finition à dispersion acrylique d'aspect mat profond avec sous-couche intégrée, destinée à de nombreux supports (murs, fibre de verre, PVC dur, bois et métaux après la préparation appropriée de ceux-ci).

Peinture professionnelle à très fort pouvoir opacifiant pour la décoration des murs, des plafonds, des pièces à vivre et de chantiers de grandes surfaces.

Conseil de Pro : Avant le début des travaux nous conseillons de faire une petite surface d'essai sur le support préparé dans les règles de l'art pour vérifier qu'aucune impression additionnelle ne soit nécessaire.

PROPRIÉTÉS

- Impression Finition 2en1.
- Adhérence sur de nombreux supports (plaques de plâtre, PVC dur, métal, bois, ...).
- Très fort pouvoir couvrant.
- Application facile et rapide.
- Faible odeur.

CARACTÉRISTIQUES

Emission COV	Classement européen selon directive 2004/42/CE. Valeur limite UE de ce produit (catégorie cat. A/a) : 30 g/L (2010). Ce produit contient moins de 1 g/l COV (teinte blanc).
Classification AFNOR	NF T 36-005 - famille I - classe 7b2
Composant liant / type de résines	Acrylique
Densité à 20°C ≈ (g/cm3)	1,48 ($\pm 0,03$)
Extrait sec en poids (%)	57 ($\pm 2\%$)
Finition / Aspect	Mat
Brillant Spéculaire (Bs)	2,4% (sous 60°) - 3,5% (sous 85°)
Rendement moyen	8 à 10 m ² /l par couche sur support lisse et légèrement absorbant.
Séchage en surface	± 2 h
Séchage Recouvrable	4 h
Opacité (DIN 53778)	Classe 1 pour 8 m ² /L.
Résistance à l'abrasion humide (NF EN13300)	Classe 2
Couleur	Blanc Bases à teinter
Conditionnement	1L - 2L5 - 10L

* Les valeurs sont données pour le produit blanc, varient en fonction du relief, de l'absorption du support et de la dilution du produit. Les temps de séchage sont déterminés sous une température de 23°C et 50% d'humidité relative.

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59-1.

Bien homogénéiser le produit avant son application.

Les travaux préparatoires seront à adapter selon l'état et la nature des supports.

Elimination des parties et/ou anciennes peintures non adhérentes par grattage / ponçage / dépolissage, enduisage, dépoussiérage soigné.

Dégraissage / lessivage, rinçage, séchage (sur anciennes peintures adhérentes).

Les supports devront être préparés conformément aux règles de l'art, et par conséquent rendus propres, sains, secs et cohésifs.

Sur fonds anormalement absorbants et pulvérulents, appliquer un fixateur (Eurofix aqua).

Conditions climatiques	Température ambiante de mise en œuvre : $8^{\circ}\text{C} \leq T^{\circ}\text{C} \leq 35^{\circ}\text{C}$ Hygrométrie ambiante de mise en œuvre : $\leq 65\% \text{ H.R.}$
Dilution	1ère couche : suivant la porosité du fond, diluée à 10 % d'eau max. 2ème couche : si possible non diluée ou diluée à 5 % d'eau max.
Attention ! une trop forte dilution peut modifier les propriétés du produit (pouvoir couvrant, teinte, résistance, accroche).	
Nombre de couches	2 couches.
Matériel d'application	Brosse. Rouleau : manchon polyester tissé 13mm, microfibres 14 mm. Projection. Pistolet Airless.
Nettoyage des outils	A l'eau immédiatement après utilisation (avant séchage). Si nécessaire ajouter du liquide vaisselle.
Conservation	36 mois dans l'emballage d'origine fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

ENVIRONNEMENT & PROTECTION

Recommandations et précautions d'emploi	Lire l'étiquette avant utilisation. Respecter les précautions d'emploi : fiche de données de sécurité disponible sur le site www.espacedoc.fr .
Environnement & Protection	Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.
Traitement des déchets	 Éliminer le contenu/récipient comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur (CED : 08 01 12).